



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 28597

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur les projets d'accord cadre de partenariat de coopération régionale entre la Réunion et l'île Maurice. En effet, si la France et l'île Maurice ont signé un document cadre de partenariat en avril 2007 portant sur la coopération culturelle, scientifique et technique pour la période 2007-2011, un accord cadre portant sur la coopération régionale est également en cours d'élaboration. Dès lors, la commune du Tampon et l'assemblée régionale de l'île Rodrigue ont décidé de conclure un projet de jumelage visant à développer les échanges entre les deux collectivités. Dans cette perspective, il souhaiterait connaître le calendrier envisagé pour la signature de cet accord cadre qui permettrait à ce projet de jumelage d'aboutir.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur les projets d'accord cadre de coopération régionale entre La Réunion et l'île Maurice. Il convient de souligner, en tout premier lieu, l'excellence des relations bilatérales entre la France et l'île Maurice, concrétisées en avril 2007 par la signature d'un document cadre de partenariat (DCP) destiné à soutenir le plan de transition économique adopté par le Gouvernement puis le Parlement mauriciens : ce DCP, document de référence pour les actions de coopération bilatérale, a choisi de privilégier deux programmes sectoriels de concentration (développement des infrastructures et modernisation du secteur productif) et deux programmes transversaux (formation des élites et enseignement supérieur, francophonie et diversité culturelle). Le 10 juin 2008, le Président Sarkozy a rencontré le Premier ministre, M. Navin Rangoolam, pour y évoquer également l'importance de l'implication d'opérateurs et entreprises privés français à Maurice, aussi bien que les ambitions de Maurice dans cette région de l'océan Indien et son engagement dans des projets novateurs comme « Maurice, île durable » animé par Joël de Rosnay. Nous devons ainsi relever que les deux pays devraient très prochainement signer un accord pour l'encouragement et la protection réciproque des investissements, comme la France l'a déjà fait dans cette région avec les Seychelles, et que l'année 2009 devrait aussi nous permettre d'inaugurer le nouveau centre culturel français, événement intervenant quelques mois après l'obtention par J.-M.-G. Le Clézio, écrivain franco-mauricien, du prix Nobel. Sur le plan régional, dans l'océan Indien, l'île Maurice et la France au travers de La Réunion font ensemble partie de la Commission de l'océan Indien, créée en 1984 et dont le siège est à Port-Louis, Organisation sous-régionale mettant en oeuvre une vingtaine de grands programmes dans des domaines d'intérêt commun aux cinq pays membres (protection d'aires maritimes, gestion de la biodiversité en milieux marins, gestion des ressources halieutiques, coopération universitaire et scientifique, mise en place d'un réseau de surveillance épidémiologie et d'intervention dans le domaine de la santé publique - paludisme, sida chikungunia...), etc. Paradoxalement, il convient cependant d'observer que les relations entre les « deux îles sœurs », Maurice et La Réunion, sont encore insuffisamment développées, bien que les échanges tendent à se multiplier. Les relations entre les deux îles-sœurs ne vont pas de soi (voies différentes de développement, méfiance voire condescendance réciproques, réserves mauriciennes à l'égard des collectivités territoriales réunionnaises, du conseil régional en particulier plus enclin à rechercher une coopération avec Rodrigue). La

récente visite, en mars 2008 à Maurice, du Président Vergès qui représentait le Président de la République lors d'un sommet extraordinaire de la SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe) élargi à la COI (Commission de l'océan Indien) sur la pauvreté, est cependant susceptible de relancer l'intérêt du conseil régional pour Maurice. Les échanges entre les populations se multiplient par ailleurs. 340 000 passagers en 2007 sur la ligne aérienne entre les deux îles. La moitié des touristes français à Maurice sont des Réunionnais. Un étranger sur quatre à La Réunion est un Mauricien. Mais les échanges de biens sont à un niveau modeste (exportations réunionnaises vers Maurice de 5,5 MEUR, importations en provenance de Maurice de 32 MEUR en 2006). Les investissements réunionnais à Maurice ne sont pas négligeables (une entreprise française sur six implantée à Maurice est réunionnaise) mais ceux de Maurice à La Réunion sont encore rares (groupe Naïade dans le tourisme). Ce constat, que connaît bien l'honorable parlementaire, justifie les initiatives qui ont été prises depuis octobre 2007 pour préparer un accord-cadre entre la France et Maurice destiné à promouvoir la coopération régionale entre La Réunion et Maurice, à l'instar de celui qui vient d'être signé le 20 octobre 2008 avec Madagascar. Le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie observe toutefois que certaines circonstances ont freiné la préparation et donc l'agenda de signature de cet accord (aspects juridiques liés à la situation de l'île de Rodrigue au sein de la République de Maurice, absence durant plus de six mois d'un ministre des affaires étrangères au sein du gouvernement mauricien...). Il est aujourd'hui en mesure de l'informer que le projet de texte, après consultation des instances de La Réunion et du service juridique du ministère des affaires étrangères et européennes, a été transmis à la partie mauricienne, qui après un examen attentif devrait le retourner dans les toutes prochaines semaines : ainsi, après agrément sur le texte communiqué par la direction des affaires juridiques du ministère des affaires étrangères et européennes, cet accord-cadre pour la coopération régionale entre Maurice et La Réunion pourrait être signé en janvier 2009.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28597

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6460

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 271